

Fiche de Données de Sécurité

Conformément aux Réglements sur les Produits
Contrôlés

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du Produit : Quaker State Enhanced durabilite for High Mileage
Engines SAE 10W-30 Huile Moteur

Utilisations : Huile de moteur.

Code Produit : 001D7546

Fabricant/Fournisseur : **Shell Canada Products**
400 - 4th Avenue S.W
Calgary AB T2P 0J4
Canada

Téléphone : (+1) 8006611600

Télécopie : (+1) 4033848345

Numéros d'Appel d'Urgence : CHEMTREC (24 hr): (+1) 800-424-9300
CANUTEC (24 hr): (+1) 613-996-6666

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation : Huile minérale hautement raffinée et additifs.

L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

Consulter le Chapitre 8 - Directives sur l'exposition en milieu de travail.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classe /Description SIMDUT : CE PRODUIT N'EST PAS UNE MATIÈRE CONTRÔLÉE EN VERTU DU SIMDUT.

Voies d'exposition : Un contact avec la peau et les yeux constitue les voies principales d'exposition, bien qu'une exposition puisse se produire par suite d'une ingestion accidentelle.

Dangers pour la santé : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une utilisation normale. Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite. L'huile utilisée peut contenir des impuretés nocives.

Signes et symptômes : Les signes et symptômes de l'acné/la folliculite peuvent inclure la formation de pustules noires et de points rouges sur la peau aux endroits exposés. L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

Dangers physiques et chimiques : Non classé inflammable mais peut brûler.

Fiche de Données de Sécurité

Conformément aux Réglements sur les Produits
Contrôlés

Effets sur l'environnement : Non classé comme dangereux pour l'environnement.

4. PREMIERS SOINS

Informations Générales : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une utilisation normale.

Inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau avant de la laver avec du savon si du savon est disponible. Si l'irritation persiste, consulter un médecin ou hospitaliser.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin ou hospitaliser.

Ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas d'ingestion de quantités importantes, mais il faut tout de même consulter un médecin.

Instructions pour le Médecin : Traiter selon les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

Point d'éclair : > 230 °C / 446 °F (COC)

Limites inférieures et supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité : Typique 1 - 10 %(V)(basé sur de l'huile minérale)

Température d'auto-inflammation : > 320 °C / 608 °F

Produits de Combustion Dangereux et Dangers Spécifiques : Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe de gaz (fumées) et de particules solides et liquides dans l'air. Monoxyde de carbone. Composés organiques et inorganiques non identifiés.

Agent extincteur approprié : Mousse, pulvérisation d'eau ou brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'Extinction Déconseillés : Ne pas utiliser d'eau en jet.

Équipement de protection pour les pompiers. : Pour s'approcher d'un feu, dans un lieu confiné, porter un équipement approprié de protection comprenant un appareil respiratoire.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures de Protection : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un

Fiche de Données de Sécurité

Conformément aux Règlements sur les Produits
Contrôlés

- Méthodes de Nettoyage.** : confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux ou rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.
- Conseils Supplémentaires** : Epandage glissant. Eviter les accidents, nettoyer immédiatement.
Empêcher tout écoulement en érigeant une barrière de sable, de terre ou de toute autre matière permettant de retenir l'épandage. Récupérer le liquide directement ou dans un absorbant. Eponger le résidu à l'aide d'un absorbant tel que l'argile, le sable ou un autre matériau convenable, et éliminer de manière adéquate.
- Prévenir les autorités compétentes si des déversements significatifs ne peuvent être retenus.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Précautions Générales** : En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction locale. Eliminer de manière adéquate tout torchon ou matériau de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie. Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour l'évaluation des risques liés aux conditions locales, afin de faciliter la détermination des contrôles à mettre en place pour garantir une manutention, un stockage et une élimination de ce matériau dans de bonnes conditions de sécurité.
- Manipulation** : Éviter un contact prolongé ou répété avec la peau. Eviter l'inhalation de vapeurs et (ou) de brouillards. Lorsque le produit manipulé est conditionné en fûts, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié.
- Entreposage** : Conserver le récipient hermétiquement clos dans un endroit frais et correctement ventilé. Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés. Stocker à température ambiante.
- Matériaux Recommandés** : Pour les conteneurs ou revêtements de conteneurs, utiliser de l'acier doux ou du polyéthylène haute densité.
- Matériaux Déconseillés** : PVC.
- Informations Complémentaires** : Les conteneurs en polyéthylène ne doivent pas être exposés à des températures élevées à cause du risque de déformation possible.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Si la valeur de l'ACGIH (Conference Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux) est indiquée dans ce document, c'est uniquement à titre d'information.

Limites d'exposition sur le lieu de travail

Produit	Source	Type	ppm	mg/m3	Notation
---------	--------	------	-----	-------	----------

3/9

Fiche de Données de Sécurité

Conformément aux Réglements sur les Produits Contrôlés

Bruine d'huile minérale	ACGIH	TWA(Fraction inhalable.)		5 mg/m3	
-------------------------	-------	--------------------------	--	---------	--

Consulter l'administration locale en ce qui concerne les limites d'exposition acceptables qui relèvent de sa compétence.

Contrôles de l'Exposition : Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielle. Sélectionner les contrôles après évaluation des risques au niveau local. Les mesures appropriées comprennent : Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air. Quand le matériau est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, le matériau risque davantage de se concentrer dans l'air.

Équipement de protection individuelle : L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes nationales recommandées. Vérifier avec les fournisseurs de l'équipement de protection individuelle.

Protection Respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est habituellement exigée dans des conditions normales d'utilisation. En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhaler le produit. Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil de protection pour la santé sur le lieu de travail, sélectionner un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire. Là où les masques filtrants sont adaptés, sélectionner une combinaison appropriée de masque et de filtre. Sélectionner un filtre adapté à des mélanges de particules / de gaz et vapeurs organiques (Point d'Ébullition > 65 °C) (149°F).

Protection des Mains : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), faits à partir des matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de son utilisation, p. ex., la fréquence et la durée des contacts, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher minutieusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Fiche de Données de Sécurité

Conformément aux Règlements sur les Produits
Contrôlés

Protection des yeux	: En cas d'éventuelles projections, porter des lunettes de protection ou un écran facial complet.
Vêtements de Protection	: Normalement, la protection requise pour la peau se limite à l'emploi de vêtements de travail standard.
Méthodes de Contrôle	: Il peut être requis de surveiller la concentration des substances dans la zone de respiration des travailleurs ou dans le milieu de travail général pour confirmer la conformité avec une LEMT et la convenance des moyens de contrôle de l'exposition. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également se révéler appropriée.
Contrôles de l'exposition Environnementale	: Minimiser le déversement dans l'environnement. Une évaluation de l'environnement doit être effectuée pour s'assurer de la conformité à la législation locale en matière d'environnement.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: Ambre. Liquide à température ambiante.
Odeur	: Hydrocarbure léger.
Niveau de détection olfactive	: Données non disponibles
pH	: Non applicable.
Point d'ébullition initial et plage de température d'ébullition	: > 280 °C / 536 °F Valeur(s) estimée(s)
Point d'écoulement	: Typique -38 °C / -36 °F
Pression de vapeur	: < 0.5 Pa à 20 °C / 68 °F (Valeur(s) estimée(s))
Poids spécifique	: Typique 0.89 à 15 °C / 59 °F
Masse volumique	: Typique 886 kg/m ³ à 15 °C / 59 °F
Solubilité dans l'eau	: Négligeable.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	: > 6 (basé sur les informations de produits similaires)
Viscosité cinématique	: > 50 mm ² /s à 40 °C / 104 °F
Densité de vapeur (air=1)	: > 1 (Valeur(s) estimée(s))
Vitesse d'évaporation (nBuAc=1)	: Données non disponibles

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	: Stable.
Conditions à Éviter	: Températures extrêmes et lumière solaire directe.
Matières à Éviter	: Agents oxydants forts.
Produits de Décomposition Dangereux	: Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal.
Polymérisation Dangereuse	: Non
Sensibilité aux impacts	: Non

Fiche de Données de Sécurité

mécaniques
Sensibilité aux décharges : Non
électrostatiques

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Base d'Évaluation** : L'information fournie est basée sur les données des composants et sur la toxicologie de produits similaires.
- Voies d'exposition** : Un contact avec la peau et les yeux constitue les voies principales d'exposition, bien qu'une exposition puisse se produire par suite d'une ingestion accidentelle.
- Toxicité Orale Aiguë** : Estimé modérément toxique: LD50 > 5000 mg/kg , Rat.
- Toxicité Dermique Aiguë** : Estimé modérément toxique: LD50 > 5000 mg/kg , Lapin.
- Toxicité par inhalation aiguë** : N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
- Irritation de la Peau** : Possibilité d'irritation légère. Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite.
- Irritation des Yeux** : Possibilité d'irritation légère.
- Irritation des Voies Respiratoires** : L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut causer une irritation.
- Sensibilisation** : Estimé non sensibilisant pour la peau.
- Doses Répétées de Toxicité** : Non considéré comme un danger.
- Mutagénicité** : Considéré comme ne présentant pas de risque mutagène.
- Cancérogénicité** : Les types d'huiles minérales contenues dans le produit se sont avérés non cancérigènes dans des études par induction de la peau sur l'animal. Les huiles minérales très raffinées ne sont pas classées comme étant cancérigènes par l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer(AIRC). Les autres composants ne sont pas connus comme étant liés à des effets cancérigènes.
- Toxicité pour l'appareil reproducteur et pour le développement** : Non considéré comme un danger.
- Informations Complémentaires** : Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives accumulées pendant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépend de l'utilisation de l'huile. Elles peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination.
TOUTE huile usagée doit être maniée avec précaution et tout contact avec la peau évité.
Un contact permanent avec des huiles de moteurs usagées a provoqué des cancers de la peau lors d'essais sur des animaux.

Fiche de Données de Sécurité

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Des données écotoxicologiques n'ont pas été spécifiquement établies pour ce produit. Les informations fournies sont basées sur une connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits analogues.

- Toxicité Aiguë** : Mélange peu soluble. Peut se déposer et engluer physiquement les organismes aquatiques. Estimé pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l (pour les organismes aquatiques) (LL/LE50 exprimés comme la quantité nominale de produit nécessaire pour préparer un extrait aqueux test). En principe, l'huile minérale ne provoque pas de troubles chroniques chez les organismes aquatiques à des concentrations inférieures à 1 mg/l.
- Mobilité** : Liquide dans la plupart des conditions de l'environnement. Flotte sur l'eau. S'il pénètre dans le sol, il sera absorbé par les particules du sol et ne sera pas mobile.
- Persistance / Dégradabilité** : Estimé non facilement biodégradable. Les principaux constituants sont estimés naturellement biodégradables. Toutefois certains composants du produit peuvent persister dans l'environnement.
- Bioaccumulation** : Contient des composants potentiellement bioaccumulables.
- Autres effets négatifs** : Le produit est un mélange de composés non volatils, qui ne sont pas supposés s'échapper dans l'atmosphère en quantités importantes. Non considéré comme ayant un potentiel de destruction de la couche d'ozone, ni de création d'ozone par réaction photochimique ou encore de participer au réchauffement climatique.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION DES DECHETS

- Élimination du Produit** : Si possible récupérer ou recycler. Le générateur de déchets est responsable de la détermination de la toxicité et des propriétés physiques du produit généré pour déterminer la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.
- Emballage Souillé** : Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable.
- Législation locale** : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Fiche de Données de Sécurité

Conformément aux Règlements sur les Produits
Contrôlés

Classification du Transport Canadien Routier et Ferroviaire

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada pour les transports routier et ferroviaire.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits contrôlés et la FS (Fiche signalétique) contient tous les renseignements prescrits par les Règlements sur les produits contrôlés.

**Classe /Description
SIMDUT** : CE PRODUIT N'EST PAS UNE MATIÈRE CONTRÔLÉE EN
VERTU DU SIMDUT.

État de l'inventaire

EINECS : Tous les
composants sont
répertoriés et/ou
sont des polymères
exemptés.

TSCA : Tous les
composants sont
répertoriés.

DSL : Tous les
composants sont
répertoriés.

16. AUTRES INFORMATIONS

**Numéro de version de la
Fiche de données de
sécurité** : 1.2

**Fiche de données de
sécurité valide à partir du
(date)** : 2015-01-09

**Révisions de la Fiche de
données de sécurité** : Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique un
amendement par rapport à la première version.

**Réglementation relative à
la fiche de données de
sécurité** : Le contenu et le format de cette fiche technique santé-sécurité
est conforme au Règlement sur les produits contrôlés.

Fiche de données de : Shell Gestion Responsable Des Produits; 1-800-661-1600

Fiche de Données de Sécurité

**sécurité préparée par
Distribution de FDS**

: Les informations de ce document pourront être mises à la disposition des clients ou de tout utilisateur du produit.

Avis

: Les renseignements contenus dans les présentes sont basés sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit à des fins de santé, de sécurité et d'environnement seulement. Aucune garantie expresse ou tacite n'est faite relativement à la précision des renseignements présentés dans ce document, aux propriétés particulières du produit ou aux résultats qui peuvent être obtenus de son utilisation.